

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

NOMBRE DE CONSEILLERS	DATE DE CONVOCATION	DATE D’AFFICHAGE
En exercice 86	28 mars 2018	3 avril 2018
Quorum 72		
Votants 79		
Suffrages exprimés : 79		

Séance du 11 avril 2018

N°180411-58

L’an deux mil dix-huit, le 11 avril à 19 h 00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, en l’Hôtel de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Gérard COLIN, Président,

Etaient présents :

Jean-François ALIGNY, Patrick BARTHÉLÉMY, Maurice BEAUFILS, Chantal BERTEAU, Jean-François BOQUET, Didier BOULLARD, André-Pierre BOURDON, Luc BREANT, Jean BUGEON, Hubert BUQUET, Danièle CAMINADE, Bertrand CARPENTIER, Raymond CARPENTIER, Philippe CARREIN, Christine CHANGEUX, Dominique CHAUVEL, Jean-Louis CHAUVENSY, Jacques CHEVALLIER, Jean-Claude CLAIRE, Gérard COLIN, Jean-Michel COLOMBEL, Jean-Marc COPPENS, Odile COUROYER, Stéphane DEGREMONT, Claude DESAEGER, Jérôme DOUILLET, Marie-Louise DOULET, Jean-Claude DUBOC, Isabelle DUJARDIN (Saint Valery en Caux), Annie DUMENIL, Philippe ETIENNE, Thierry FABAREZ, Jean-Marie FERMENT, Franck FOIRET, Stéphane FOLLIN, Gérard FOUCHÉ, Daniel FREBOURG, Laurent GODEFROY, Christine GROUT-LIMARE, Françoise GUILLOT, Christiane HERVIEUX, Hervé JOLLY, Pascal LARGILLET, Jacques LEBALLEUR, Agnès LEDUC, Yves LEFRIQUE, Daniel LEGROS, Didier LEMAISTRE, Alain LETARD, Jérôme LHEUREUX, Jean-Louis LUYPAERT, Françoise MARIE, Paul MENARD, Sylvain MONNIER, Benoît MOREAU, Hervé MOUQUET, Yvon PESQUET, Régis PETIT, Alain POILVE, Joël SALLE, Daniel SEIGNEUR, Jean-Pierre THEVENOT, Marie-Pierre VASLIN, Michel VIARD, Patrick VICTOR et René VIMONT.

Etaient absents représentés par le suppléant :

M. Jean-Luc COTARD représenté par M. Olivier TASSEL,
M. Philippe DUFOUR représenté par M. Bernard LEVASSEUR
M. Patrice FAUCON représenté par M. Jean-Paul BEUVIN
M. William MOUCHE représenté par M. Louis-Pierre LIBERT
M. David LAMBION représenté par M. Didier MOLTON
M. Jacques LEFRANCOIS représenté par M. Guy BUREL

Etaient absents excusés avec pouvoir :

M. Pierre-Luc BILLIEZ a donné pouvoir à M. Gérard COLIN
Mme Isabelle DUJARDIN (Thiouville) a donné pouvoir à M. Jean-Michel COLOMBEL
M. Pierre-Yves JEGAT a donné pouvoir à Mme Agnès LEDUC
M. François-Pierre LECLUSE a donné M. M. Françoise GUILLOT
M. Michel LIEURY a donné pouvoir à M. Jérôme LHEUREUX
M. Michel SERY a donné pouvoir à M. Jérôme DOUILLET
M. Pascal VANIER a donné pouvoir à M. Jean-Pierre THEVENOT

Absents :

MM Rémy BELLANGER, Enrick DE BRABANDERE, Jean-Marie GEORGES, Nicolas MOLETTE et Mmes Brigitte HATTON, Justine MORTELECQUE, Aurore RAUCH

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Didier BOULLARD a été élu secrétaire de séance.

*_*_*_*

Objet :

PATRIMOINE - Avenants n°1 pour 4 lots relatifs au Marché n°2017-001 – Construction d’un pôle touristique « Véloroute du Lin » à Saint Pierre le Viger

N°58

Complète la délibération N°171213-34 du Conseil Communautaire du 13 décembre 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-4,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 septembre 2017 relatif aux statuts de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,

Vu la délibération D2016/B21 de la Communauté de Communes « Entre Mer et Lin » en sa séance du 27 juin 2016, autorisant le Président à lancer le projet pour la construction d'un pôle touristique « Véloroute du Lin » à Saint Pierre le Viger,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en sa séance du 29 mars 2017 autorisant le Président à attribuer et à signer toutes les pièces du marché,

Vu la délibération n° 171213-34 du Conseil Communautaire en sa séance du 13 décembre 2017 autorisant le Président à signer les avenants techniques n°1 pour les lots 5 à 8 relatifs au marché n°2017-001 « Construction d'un pôle touristique, Véloroute du Lin » à Saint Pierre-le-Viger,

Considérant qu'il est nécessaire de compléter la délibération susmentionnée uniquement en ce qui concerne les éléments relatifs aux montants des plus et moins-values pour 4 lots, comme suit :

- N° 5 : Menuiseries extérieures aluminium / Métallerie – attribué à l'entreprise SGM, domiciliée 877 Bd de Normandie, – 76360 BARENTIN pour un montant de 53 335.00 € H.T. soit 64 002.00 € TTC marché de base. Après présentation de l'avenant n°1 : + 1 627.00 € H.T, le montant du nouveau marché se porte à 54 962.00 € H.T. soit 65 954.40 € TTC ce qui représente + 3.05 % d'augmentation,
- N°6 : Menuiseries intérieures / Plâtrerie / Plafonds – attribué à l'entreprise SARL ANGER, domiciliée 104 rue du Château d'Eau, 76730 AVRESMESNIL pour un montant de 56 315.71 € H.T soit 67 578.85 € TTC marché de base. Après présentation de l'avenant n°1 : - 3 211.01 € H.T, le montant du nouveau marché se porte à 53 104.70€ H.T. soit 63 725.64 € TTC ce qui représente – 5.70 % en moins-value,
- N° 7 : Plomberie / Chauffage / Ventilation – attribué à l'entreprise SAS BICHOT ENERXIA – domiciliée 209 rue Jean Mermoz – BP 12 - 76190 STE MARIE DES CHAMPS pour un montant de 45 007.04 € H.T. soit 54 008.45 € TTC marché de base. Après présentation de l'avenant n°1 : + 979.71 € H.T, le montant du nouveau marché se porte à 45 986.75 € H.T. soit 55 184.10 € TTC ce qui représente + 2.17 % d'augmentation,
- N° 8 : Electricité CFO / CFA – attribué à l'entreprise ELOY – domiciliée 9 Route de Rouen - 76560 ST LAURENT EN CAUX pour un montant de 34 600.00 € H.T. soit 41 520.00 € TTC marché de base ; Après présentation de l'avenant n°1 : + 635.00 € H.T, le montant du nouveau marché se porte à 35 235.00 € H.T. soit 42 282.00 € TTC ce qui représente + 1.83 % d'augmentation,

Considérant que ces éléments figuraient dans les avenants du conseil communautaire en date du 13 décembre 2017,

Considérant que les plus et moins-values impactent uniquement les lots 5 à 8 et que le coût global de l'opération demeure inchangé,

Vu l'avis favorable de la commission Logement et Patrimoine, Mutualisation, Achats publics, groupement d'achats en date du 20 octobre 2017,

Vu l'avis favorable du bureau élargi en date du 29 Mars 2018,

**Le Conseil Communautaire,
après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **accepte de compléter la délibération n°171213-34 du 13 décembre 2017, uniquement en ce qu'elle précise les incidences financières, pour chacun des avenants n°1 des lots 5 à 8 du marché n°2017-001 relatif à la construction d'un pôle touristique « Véloroute du Lin » sis à Saint Pierre-le-Viger.**

Pour extrait certifié conforme,
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,



Le Président,

Gérard COLIN

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le tribunal administratif de Rouen peut-être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture du Département de Seine-Maritime
- date de sa publication et/ou de sa notification

Dans ce même délai, un recours gracieux peut-être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,

Le Président atteste que la délibération du Conseil Communautaire n° 58. - Séance du 11/04/18 est exécutoire.

Date de réception en Sous-Préfecture : 17/04/18

Date de publication : 17/04/18 Le Président,

G. COLIN



Accusé de réception en préfecture
076-200069839-20180411-180411-58-DE
Date de télétransmission : 17/04/2018
Date de réception préfecture : 17/04/2018

